

TITRE DE LA FORMATION : PILATES - MODULE "LES FONDAMENTAUX"

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Dominique GAUDIER

I. CONTEXTE

Une technique dont les bienfaits sont reconnus.

La technique Pilates permet un développement professionnel important, comptant comme nouvelle activité physique à part entière.

Les pratiquants apprécieront les séances centrées sur la connaissance

de soi, le nombre restreint de participants, l'individualisation et la justesse des consignes portant sur la qualité et l'efficacité. Le Pilates est reconnu comme une pratique de bien être et d'amélioration de la posture.



II. PUBLIC

Public cible : La formation peut être suivie par :

- ✓ Animateurs, entraîneurs et éducateurs sportifs détenteurs d'un diplôme sportif
- ✓ Professionnels de la santé
- ✓ Professeurs de danse et Yoga diplômés

Conditions d'accès :

- ✓ Le dossier complet et son règlement devront avoir été validés avant le début de la formation

Effectif minimum et maximum : 8 à 14 stagiaires

III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation doit permettre de :

- ✓ Connaître l'histoire de la méthode Pilates et son évolution
- ✓ Maîtriser les principes et placements fondamentaux
- ✓ De réaliser de manière individuelle chaque exercice et ses options
- ✓ D'enseigner chaque mouvement avec précision et avec la pédagogie adaptée aux différents publics et niveaux de pratique

IV. LE PROGRAMME

Les contenus de la formation traiteront :

- ✓ L'histoire, les principes et objectifs
- ✓ Connaissances anatomiques et biomécaniques
- ✓ Maîtrise des placements fondamentaux
- ✓ Apprentissage des exercices de base et de leurs options
- ✓ Application pédagogique et enseignement des exercices du Fondamental
- ✓ Evaluation écrite et pédagogique sur le contenu de la formation et la maîtrise de la technique

V. DUREE, DATES ET LIEU DE LA FORMATION

L'action PILATES "Les Fondamentaux" sera d'une durée de 4 jours soit 28 heures réparties sur 2 modules comprenant théorie et pratique.

Les 19 et 20 octobre 2019 + 23 et 24 novembre 2019 à Montpellier ou alentours (département 34).

VI. LES MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- ✓ Moyens pédagogiques et techniques:

Salle de cours + salle de pratique, vidéoprojecteur, écran, livret de formation

Le stage de formation alternera exposés théoriques et mises en situation pratique.

- ✓ Moyens d'encadrement

Dominique GAUDIER : BPJEPS APT, spécialisée dans la pratique du Pilates et formatrice fédérale

VII. LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'ACTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS

Le contrôle de la présence des stagiaires sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants : émargement pour chaque demi-journée de formation des stagiaires et du/des formateurs.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

La certification aura lieu le 24 novembre 2019

- ✓ Examen écrit de 50 questions portant sur les connaissances de l'historique, fondamentaux du Pilates, exercices, anatomie, pédagogie.
- ✓ Examen pratique permettant d'apprécier la maîtrise de 3 exercices et leurs options, la qualité technique et pédagogique après remise d'une fiche de séance.
- ✓ Validation par une attestation de formation.

VIII. COUTS

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à : **450 euros** (*organisme non assujetti à la T.V.A*). Cette somme couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Une remise de **-30%** est accordée pour les animateurs issus du réseau SPT (licencié à N-1), soit un coût de **315 €**.

IX. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Pour les personnes salariées : demande de prise en charge auprès de l'OPCA.

Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contacter la responsable de formation.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

11 OCTOBRE 2019

Gestion administrative : Marie PASQUIER – 04 67 82 16 79 – formationoccitanie@sportspourtous.org
Gestion pédagogique : Dominique GAUDIER – 06 14 86 20 45 - cd30@sportspourtous.org
Coordonnateur des FPC : Sébastien MEAUME - 06 14 86 21 50 – sebastien.meaume@sportspourtous.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS
OCCITANIE

FICHE
D'INSCRIPTION FPC 2020

Nous vous prions de nous renvoyer cette fiche d'inscription :

Soit par courrier :

Comité Régional Sports pour Tous Occitanie
Maison Régionale des sports
1039 rue Georges Méliès – CS 37093
34967 Montpellier cedex 2

Soit par mail :

formationoccitanie@sportspourtous.org

Pour valider votre inscription, veuillez joindre à ce coupon **le règlement** des frais du stage choisi par chèque à l'ordre du Comité Régional Sports pour Tous Occitanie.

A retourner impérativement 30 jours avant la date du stage

Intitulé du stage :

.....

Dates du stage :

.....

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal Ville

Email :@

Tel :

Maison régionale des sports -CS37093 1039 Rue Georges Méliès 34967 Montpellier cedex 2
Tel: 04 67 82 16 79 / Fax: 04 67 82 16 81

www.sportspourtoussud.fr
comite.regional@sportspourtoussud.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Désignation

Le Comité Régional LR Sports pour Tous est un organisme de formation déclaré auprès de la préfecture de l'Hérault sous le n° d'activité **91 34 05 446 34**.
Son siège social est fixé au 1039 rue Georges Méliès - CS 37093 - 34967 Montpellier Cedex

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes du Comité Régional LR Sports pour Tous.
Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

3. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. A réception de celui-ci, le Comité Régional LR Sports pour Tous adresse à la structure ou le cas échéant au participant, un dossier complet.
La structure ou le participant, s'engage à retourner sous huitaine un exemplaire de la convention de formation et du devis dûment remplis et signés ainsi que tous les documents et attestations demandés.
Si un participant entreprend la formation à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail.

4. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les tarifs s'entendent en euros et TTC, les prix sont fermes et définitifs lors de l'inscription.
Les frais d'inscription sont à la charge du participant et encaissable dès la réception du dossier d'inscription.
Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge exclusive du stagiaire ou de l'entreprise.
Une remise est consentie aux Associations adhérentes depuis deux saisons consécutives.
Les factures sont payables à l'ordre du Comité Régional LR Sports pour Tous et à régler à réception.
Exceptionnellement, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.
Pour la structure ou le participant ayant la charge du règlement, la totalité des frais de formation doit être versée 8 jours avant le début de la formation.
En cas de paiement par un organisme collecteur (OPCA) désigné par le client, ce dernier doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation.
L'accord de financement doit être validé et communiqué avant le début de la formation. Sans accord, le Comité Régional LR Sports pour Tous se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

5. Pénalités de retard

Le non-paiement des factures dans les délais peut entraîner l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et majoré de l'indemnité forfaitaire de 40€ conformément à l'article L441-6 du code du commerce.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

6. Annulation du fait du Comité Régional LR Sports pour Tous

Dans l'intérêt des participants, le Comité Régional LR Sports pour Tous se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage qui n'aurait pas un nombre minimum de participants.
Les stagiaires en seront avertis et ne pourront réclamer aucune indemnité.
Soit le stagiaire reporte son inscription sur une autre session et le Comité Régional LR Sports pour Tous conserve le règlement, soit le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription sur une autre session et le Comité Régional LR Sports pour Tous rembourse le montant déjà réglé par le client.

7. Désistement du fait du stagiaire

Tout désistement de moins de 48 heures avant le début de la formation ou absence non justifiée à la dite formation entraîne une facturation du coût total de la formation.
En cas de non-participation totale ou partielle, le Comité Régional LR Sports pour Tous facturera la totalité du coût de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.
Si le participant est empêché de suivre la formation par suite d'un événement de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

8. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le participant au Comité Régional LR Sports pour Tous en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels du Comité Régional LR Sports pour Tous pour les seuls besoins desdits stages. Le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

9. Propriétés intellectuelle

Le comité Régional LR Sports pour Tous est le seul titulaire des droits de propriété de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Comité Régional LR Sports pour Tous pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du Comité Régional LR Sports pour Tous. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur sans accord du Comité Régional LR Sports pour Tous suivant les articles L.122-4 et L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

10. Attribution de compétences

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution des commandes, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Montpellier sera compétent.